

Réponse à la consultation française sur l'élaboration de la Stratégie nationale sur les Perturbateurs Endocriniens 2



Février 2019

L'Alliance européenne pour la Santé et l'Environnement (Health and Environment Alliance ou HEAL)ⁱ rassemble plus de 70 organisations membres à travers toute l'Europe — professionnel.elle.s de santé, centres de recherches, caisses d'assurance maladie à but non lucratif, ligues de cancer, associations environnementales... — œuvrant de concert à la promotion d'une action européenne ambitieuse au service de la santé environnementale notamment la minimisation de l'exposition aux substances chimiques dangereuses comme les perturbateurs endocriniens (PE). Nos membres français actifs sur la question des perturbateurs endocriniens comptent notamment le Réseau Environnement Santé France (RES France), Générations Futures, WECF France, Générations Cobayes, et la Fédération Nature et Environnement (FNE), qui ont tous été impliqués dans les groupes de travail de développement de la stratégie européenne 2. **La présente contribution a pour vocation d'ajouter une dimension européenne au travail significatif entrepris par nos membres sur la question au niveau national.**

HEAL salue l'initiative française de développement d'une deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE 2), qui est non seulement instrumentale pour la réduction de l'exposition générale de la population française aux perturbateurs endocriniens, mais donne également à la France un rôle moteur sur la question au niveau européen. Un rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) de décembre 2017 soulignait déjà que la SNPE 1 était « pertinente et opportune », malgré des améliorations nécessaires au sein de ses quatre piliers – connaissance et recherche, évaluation des dangers et des risques, réglementation et soutien à la substitution, information et formationⁱⁱ. En ce sens, le développement d'une SNPE 2 est nécessaire et permettrait d'améliorer l'action initiée par les autorités françaises en 2014.

DIMENSION EUROPÉENNE

Etant donnée l'ampleur significative du débat politique et public européen sur la question des perturbateurs endocriniens et les obligations découlant du 7^{ème} Programme d'action européen pour l'environnement, la Commission européenne a publié, en novembre 2018, une communication annonçant le développement prochain d'une nouvelle stratégie sur les perturbateurs endocriniens au niveau européen, notamment pour combler les vides législatifs significatifs en la matièreⁱⁱⁱ. Cependant à l'heure actuelle, cette communication n'a toujours pas été adaptée en un plan de travail complet avec des responsabilités claires et un calendrier de mise en œuvre. C'est pourquoi les initiatives nationales ont

plus que jamais un rôle décisif à jouer pour accélérer l'action européenne et l'inspirer sur la base de bonnes pratiques acquises à travers leurs mises en œuvre. Selon HEAL, une stratégie européenne sur les perturbateurs endocriniens est plus que jamais nécessaire^{iv} et elle doit s'inscrire dans un effort global de réduction de l'exposition humaine aux substances dangereuses et la transition vers un environnement non toxique^v. En ce sens, le développement en cours de la SNPE 2 a lieu à un moment crucial et revêt de fait une dimension européenne significative. C'est pourquoi lui donner le plus haut niveau d'ambition possible présente pour la France une opportunité unique de leadership européen avec les autres Etats en faveur d'avancées sur un sujet majeur de santé environnementale avec des impacts directs sur la santé et la vie quotidienne de tous les citoyens européens, et des générations à venir.

HEAL est un des membres fondateurs de la coalition EDC Free Europe, qui a produit une série de huit demandes pour une stratégie européenne ambitieuse^{vi}. Il s'agit des mesures suivantes :

1. **Mettre le principe de précaution et de protection des plus vulnérables** au cœur de toute nouvelle stratégie ;
2. Renforcer la **sensibilisation du grand public** ;
3. Améliorer la **réglementation** pour contrôler de l'usage des PE à travers tous les secteurs ;

4. **Réduire notre cocktail quotidien** de PE : remplacer l'approche substance par substance par une approche incluant toutes les sources possibles d'exposition à des produits chimiques multiples
 5. **Accélérer les tests, le criblage et l'identification des PE** ;
 6. Inscrire l'action sur les PE dans une action plus large qui **promeut une «économie circulaire» propre et d'un environnement non-toxique** : éviter les substances toxiques telles que les PE dès la phase de conception des produits ;
 7. Renforcer le leadership du marché européen en matière de **substitution non regrettable et de promotion de solutions innovantes** ;
 8. **Surveiller les effets sur l'environnement et la santé des substances PE**, des groupes et mélanges de PE pour englober toutes les sources d'exposition aux PE et répondre rapidement pour les minimiser.
- **L'engagement français en terme d'évaluations annuelles de substances (action 2)**: les objectifs quantifiés d'évaluations de six substances par an en 2019 et 2020, puis de 9 substances à partir de 2021, sont absolument nécessaires pour accélérer l'identification et la réglementations des perturbateurs endocriniens et stimuler celles-ci au sein des forums de décision européens (agence européenne sur les produits chimiques, comités d'évaluation des pesticides et biocides notamment). L'engagement pour l'établissement d'une liste de PE ainsi qu'une méthode de priorisation (actions 1 et 3) doit inclure les trois catégories de PE suspecté, présumé et avéré et peut notamment s'inspirer du travail effectué par le centre danois sur les PE en décembre 2017^{vii}. La SNPE doit clarifier les ressources humaines à disposition des autorités françaises pour délivrer ces engagements et notamment prévoir une augmentation de celles-ci au même rythme que l'augmentation d'évaluations de substances prévues dans le futur.
 - **L'engagement français en faveur d'une définition horizontale des PE, d'une réglementation européenne harmonisée avec une attention particulière aux populations vulnérables (action 33) et de la promotion d'une approche réglementaire des PE au même niveau que les substances fortement préoccupantes pour la santé et l'environnement**. A ce titre, il est essentiel que la France continue à défendre:
 - L'élaboration d'une nouvelle stratégie européenne attendue sur les PE ;
 - La mise à jour de plusieurs réglementations sectorielles, en priorité (notamment sur les cosmétiques, les matériaux de contact alimentaire, les jouets) ;
 - Davantage de cohérence entre l'approche européenne sur les substances cancérigènes, mutagènes et toxiques à la reproduction d'une part (classés selon les niveaux avéré, présumé et suspecté) et les perturbateurs endocriniens de l'autre (seules les catégories avéré et présumé ont été retenues dans les critères de définitions des PE dans le cadre des

Selon HEAL, la proposition de SNPE 2 mise à consultation reflète un certain nombre de ces points et nous invitons les autorités françaises à s'assurer que les engagements pris dans la version finale de la SNPE 2 reflèteront totalement ces objectifs et mesures d'action.

A- POINTS POSITIFS À CONSERVER ET CLARIFIER DANS LA VERSION FINALE

HEAL accueille particulièrement positivement les points suivants et insiste sur leur maintien dans la version finale de la SNPE 2 :

- **La mise au premier plan de l'objectif de protection de la population (objectif 1)**, dont doivent dériver toutes les autres mesures de la SNPE à venir. Il est essentiel que la France plaide pour un engagement européen sur cet objectif précis et qu'elle clarifie à son propre niveau que cet objectif passe par une réduction de l'exposition de la population, y compris les populations dites vulnérables (femmes enceintes, jeunes enfants, adolescents, riverains de zones industrielles à risques ou de zones d'agriculture intensive).

règlements pesticides et biocides). La prise en compte des PE suspectés dans le cadre réglementaire européen doit être défendue.

- L'engagement français à **informer la population** (actions 5 à 8) et à **former les agents de collectivités territoriales et les professionnels notamment** (actions 9 à 12). La formation des professionnels de santé ainsi que la sensibilisation à travers eux (actions 13-14) sont une priorité selon HEAL et il peut être judicieux d'échanger avec d'autres pays explorant les modalités de telles formations. En ce qui concerne la formation des collectivités territoriales, un échange de bonnes pratiques sur la base de nombreuses expériences de collectivités françaises, espagnoles ou de la mer baltique pourrait également être utile^{viii}.

B-POINTS NÉCESSITANT DES AMÉLIORATIONS AVANT ADOPTION D'UNE VERSION FINALE

Engagements par rapport à l'aspect réglementaire :

- **Inclure de manière claire que la réglementation des PE doit être développée sur la présomption qu'il n'existe pas de niveau d'exposition sûr.** C'est pourquoi sur la base d'informations scientifiques fiables sur l'impact de substances sur la santé humaine, le **principe de précaution** doit prévaloir pour éviter les expositions à la source autant que possible. Ce point est particulièrement important au regard notamment des faiblesses des critères d'identification européens pour les pesticides et les biocides^{ix}.
- **Clarifier l'engagement à réglementer par groupes de substances** plutôt que substances individuelles afin d'éviter de futures substitutions regrettables et s'engager à promouvoir davantage cette approche au niveau européen.
- **Clarifier l'engagement de la France en faveur de la prise en compte de « l'effet cocktail »** de l'exposition humaine quotidienne aux PE dans les processus d'évaluation à la base des réglementations françaises et européennes.

- **Clarifier la volonté de la France en faveur de la création de nouvelles réglementations sectorielles** actuellement incomplètes pour assurer une protection adéquate, en priorité pour les produits de consommation (par exemple sur les textiles ou produits en plastique).

Engagements par rapport à l'information et la sensibilisation :

- Clarifier l'engagement de la campagne de sensibilisation du public prévue (action 5 à 8) à **cibler les parents avant et pendant la grossesse, mais aussi les familles** en général pour les aider à réduire leur exposition.
- Prendre garde à ce que la **campagne de sensibilisation du public (action 8) ne contribue pas à décharger les industriels de leur responsabilité** à éviter à tout prix d'exposer les consommateurs et les travailleurs à des substances PE (**responsabilité du producteur**).
- Préférer le **développement futur d'un étiquetage unique, clair, et obligatoire indiquant aux consommateurs la présence de PE avérés, présumés ou suspectés** selon l'avancement de la liste française de substances PE plutôt que de conditionner l'avancée de l'étiquetage sur les développements aux niveaux européen et international (action 5). L'étiquetage doit être développé pour tous les produits qui présentent un canal d'exposition significatif de la population, notamment l'alimentation (y compris les emballages alimentaires), les produits de soin, les articles de puériculture, les jouets ou encore les textiles.
- Inclure la mention de **la mise en œuvre du droit à l'information** sur la présence de PE dans la réflexion sur le développement d'outils de traçabilité (action 8).

Engagements par rapport à la promotion de la substitution :

- **Remplacer les engagements volontaires des industriels par une approche contraignante de substitution** (action 41) en cas de danger avéré, présumé ou suspecté, en passant par la réglementation. Sans mesures contraignantes, les industriels trouveront toujours des raisons pour retarder la substitution et des excuses pour contester la base de preuves pour promouvoir cette substitution. Selon HEAL, il serait préférable de se concentrer sur le développement d'un étiquetage unique « sans perturbateurs endocriniens » (action 5) plutôt que la multiplication de labels type « sans phénol » mentionnés ici et qui risquent de contribuer à augmenter la confusion du consommateur plutôt que le contraire.
- Clarifier que **l'effort de promotion de la substitution s'inscrit dans la volonté générale de réduire l'exposition aux produits chimiques** : celle-ci doit faire partie des objectifs stratégiques et contribuer à envisager des options de substitutions non chimiques lorsqu'elles sont disponibles et éviter les substitutions regrettables.

Moyens et mise en œuvre :

- Ajouter une annexe comprenant **le budget global dédié à la future SNPE, les acteurs** en charge des différentes lignes budgétaires, ainsi qu'un aperçu des **ressources humaines** actuelles d'une part et nécessaires à la mise en œuvre de la future SNPE d'autre part.
- Inclure dans le plan d'action **un évènement de communication annuelle évaluant la réalisation des objectifs et le progrès des actions** dédiées à chacun d'entre eux et permettant aux parties prenantes de poser des questions à ce sujet.

Natacha Cingotti

Chargée du programme « Santé et Produits chimiques »

Health and Environment Alliance (HEAL)

E-mail: natacha@env-health.org

Health and Environment Alliance (HEAL)

L'Alliance pour la santé et l'environnement (HEAL) rassemble plus de 70 organisations membres à travers toute l'Europe — professionnels/elles de santé, centres de recherches, caisses d'assurance maladie à but non lucratif, ligues de cancer, associations environnementales... — œuvrant de concert à la promotion d'une action européenne ambitieuse au service de la santé environnementale notamment la minimisation de l'exposition aux substances chimiques toxiques. Numéro au registre de transparence : 00723343929-96. Plus d'informations sur : www.env-health.org



HEAL déclare avec gratitude le soutien de l'Union européenne ainsi que de l'Initiative européenne pour l'Environnement et la Santé (European Environment and Health Initiative – EEHI) pour la production de cette publication. La responsabilité du contenu repose entièrement sur les auteurs et les vues exprimées dans cette publication ne sauraient être attribuées aux institutions européennes et autres bailleurs de fonds. L'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME) ainsi que les bailleurs de fonds ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait de l'information contenue dans cette publication. Numéro de registre européen de transparence de HEAL : 00723343929-96

Promoting environmental policy that contributes to good health

ⁱ Health and Environment Alliance, site web, <https://www.env-health.org/>

ⁱⁱ Inspection générale des Affaires sociales, « La stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) - Evaluation de la mise en œuvre et propositions d'évolution », décembre 2017, <http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2017-117R.pdf>

ⁱⁱⁱ Commission européenne, communiqué de presse, « Endocrine disruptors: A strategy for the future that protects EU citizens and the environment », 7 novembre 2018, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-6287_en.htm

-
- iv HEAL et la coalition EDC Free Europe, communiqué de presse, « New Communication on endocrine disruptors lacks concrete measures to reduce harmful exposures », 7 novembre 2018, <https://www.env-health.org/new-communication-on-endocrine-disruptors-lacks-concrete-measures-to-reduce-harmful-exposures/>
- v HEAL, « Pour une Europe à la tête de la transition vers un Environnement non toxique », 7 juin 2018, <https://www.env-health.org/wp-content/uploads/2018/06/HEALs-vision-for-a-non-toxic-environment-strategy-FR.pdf>
- vi EDC Free Europe, «L'UE a l'obligation de protéger ses citoyens et l'environnement face aux atteintes des perturbateurs endocriniens - Nos huit demandes pour une stratégie européenne Perturbateurs endocriniens », mai 2018, <https://www.env-health.org/wp-content/uploads/2018/05/EDC-Free-statement-on-EU-EDC-Strategy-FR.pdf>
- vii Danish Centre on Endocrine Disruptors, "List of endocrine disrupting chemicals", 21 December 2017, http://cend.dk/files/DK_ED-list-final_2018.pdf
- viii Voir notamment : RES France, Initiative « Territoires et Villes sans perturbateurs endocriniens » <http://www.reseau-environnement-sante.fr/presentation/> ; Initiative « NonHazCity » autour de la mer baltique, <http://nonhazcity.eu/> ; Initiative « Mi Ciudad cuida mis hormonas » en Espagne <https://miciudadcuidamishormonas.blogspot.com/>
- ix HEAL, communiqués de presse, « Health protective identification of endocrine disrupting chemicals – A challenge under current implementation plans », 31 janvier 2018, <https://www.env-health.org/health-protective-identification-of-endocrine-disrupting-chemicals-a-challenge-under-current-implementation-plans-2/> et « EU Member States adopt revised EDC proposal – A step in the right direction, but not enough », 13 décembre 2017, <https://www.env-health.org/eu-member-states-adopt-revised-edc-proposal/>